

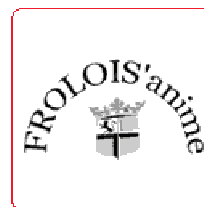


Dimanche 2 DECEMBRE 2018

de 10 h à 18 h

à la salle socio-culturelle de

FROLOIS



FICHE D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

☎ Mail :

Merci de joindre une photocopie d'une pièce d'identité de l'exposant + une attestation d'assurance responsabilité civile, recouvrant les dommages causés aux tiers.



Nombre limité de places

CARACTERISTIQUES DE L'EMPLACEMENT : 1 table et 2 chaises maximum/exposant.

1 table (1,80 m x 0,80 m) = 6 € la journée

MATERIELS mis à disposition/ exposants :

1 grille caddie (dans la limite des grilles disponibles)

Chaise(s) : nombre =

NATURE DES PRODUITS OU OBJETS EXPOSES : produits artisanaux uniquement

(merci de joindre une photo)

DATE :

SIGNATURE :

Signature obligatoire également au verso



REGLEMENT

Le Présent règlement a pour but de fixer les modalités d'attribution, d'occupation et de participation à la manifestation du MARCHÉ DE NOEL. Il s'adresse à tous les exposants, qui désirent y participer.

L'association FROLOIS'Anime organise le **MARCHÉ DE NOEL** le **DIMANCHE 2 DECEMBRE 2018** de **10 h à 18 h** à la **salle socio-culturelle** de la commune de Frolois.

L'installation des stands sera possible **dès 8 h** le Dimanche 2 Décembre 2018.

Le **MARCHÉ DE NOEL** est ouvert aux associations, aux artistes amateurs et professionnels et aux artisans.

Les frais d'inscription sont fixés à **6 €** l'emplacement.

Seul le matériel noté sur la fiche d'inscription pourra être mis à disposition. Les accessoires (nappage, décor, lumière...) seront à la charge des exposants.

Bar et mini-restauration sur place.

La recevabilité d'une inscription est liée à l'envoi de la fiche d'inscription dûment complétée, suivi de la mention « lu et approuvé » et du chèque réceptionné (chèque libellé à l'ordre de FROLOIS'Anime). Les inscriptions sont acceptées en fonction des places disponibles.

Les inscriptions doivent être envoyées à :

Jean-Pierre GENOT – 14 Bis Chemin des Paquis de Valaille – 54160 FROLOIS ☎ 06.11.27.35.84

avant le **31 Octobre 2018** inclus.

En cas de désistement intervenant après le 31 Octobre 2018, sauf cas de force majeure ou évènement grave justifié, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Chaque exposant est responsable de son stand durant l'exposition et de tout dommage pouvant survenir de son fait et devra par conséquent souscrire toute assurance le garantissant pour l'ensemble des risques (responsabilité civile, incendie, vol, perte...).

Les exposants seront responsables des dommages éventuels causés par eux et aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux locaux de la salle.

L'organisateur décline toute responsabilité relative aux pertes, dommages ou vol qui pourraient être occasionnés aux matériels et aux objets exposés.

Seuls les branchements électriques pour lampes LED seront acceptés.

L'exposant s'engage à vendre uniquement des produits artisanaux, réalisés par ses soins.

L'exposant s'engage à rendre les lieux propres une fois la manifestation terminée.

La présence d'animaux est interdite dans la salle.

L'organisateur fait respecter le présent règlement et se réserve le droit de faire quitter, sans délai, la manifestation à tout artisan, commerçant ou association ayant enfreint ce dernier, ou troublant l'ordre public, sans qu'aucun remboursement ou indemnité ne soit accordé. L'organisateur peut également refuser la participation de ces exposants aux futurs marchés de Noël.

La candidature à cette manifestation entraîne l'acceptation de l'ensemble du présent règlement. Tout exposant n'ayant pas suivi la procédure générale fixée par le présent règlement ne pourra en aucun cas s'installer le jour de la manifestation.

DATE :

SIGNATURE : (suivie de la mention « lu et approuvé »)